

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société SANADETT SICAV, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 31 décembre 2020.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 31 décembre 2020 totalise 73 827 820,790 TND.

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SANADETT SICAV » ci-joint, arrêté au 31 décembre 2020 reflète correctement la situation de votre société.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers dont le contenu décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Autres Obligations légales et Règlementaires

L'examen de la composition de l'actif net de SANADETTE SICAV, pour le quatrième trimestre 2020, nous a permis de déceler que le ratio de liquidité a dépassé 20% de l'actif ; cette situation devrait être régularisée conformément à l'article 2 du décret 2001/2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 28 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 31/12/2020
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3 670 701,256	1 696 142,339
b- Obligations et valeurs assimilées	51 105 848,629	65 871 236,831
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	0,000	0,000
b- Disponibilités	19 154 024,652	507 133,189
AC3- Créances d'exploitation	0,000	0,000
TOTAL ACTIF	73 930 574,538	68 074 512,359
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	39 070,428	26 511,650
PA2- Autres créditeurs divers	63 683,320	71 087,775
TOTAL PASSIF	102 753,748	97 599,425
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	70 758 399,788	64 710 829,036
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	222,113	104,492
b- Sommes distribuables de l'exercice	3 069 198,889	3 265 979,406
ACTIF NET	73 827 820,790	67 976 912,934
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	73 930 574,538	68 074 512,359

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2020
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/10/2020</u>	<u>Du 01/01/2020</u>	<u>Du 01/10/2019</u>	<u>Du 01/01/2019</u>
	<u>Au 31/12/2020</u>	<u>Au 31/12/2020</u>	<u>Au 31/12/2019</u>	<u>Au 31/12/2019</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres				
a- Dividendes	0,000	72 819,200	0,000	63 801,544
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	716 690,540	3 206 966,701	1 064 068,986	4 575 228,794
PR 2- Revenus des placements monétaires	337 247,618	551 137,657	36 051,509	246 704,907
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	1 053 938,158	3 830 923,558	1 100 120,495	4 885 735,245
CH 1- Charges de gestion des placements	188 836,734	619 155,328	142 476,767	622 016,696
REVENU NET DES PLACEMENTS	865 101,424	3 211 768,230	957 643,728	4 263 718,549
CH 2- Autres charges	32 352,443	119 229,909	21 676,200	131 578,280
RESULTAT D'EXPLOITATION	832 748,981	3 092 538,321	935 967,528	4 132 140,269
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-49 285,245	-23 339,432	-784 109,185	-866 160,863
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	783 463,736	3 069 198,889	151 858,343	3 265 979,406
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	49 285,245	23 339,432	784 109,185	866 160,863
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	41 803,860	147 083,085	48 462,332	117 383,769
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	94 042,562	142 540,938	29 964,972	28 649,641
Frais de négociation de titres	-1 541,375	-4 227,460	-3 265,929	-3 265,929
RESULTAT NET DE LA PERIODE	967 054,028	3 377 934,884	1 011 128,903	4 274 907,750

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2020**

	<u>Du 01/10/2020</u> <u>Au 31/12/2020</u>	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/12/2020</u>	<u>Du 01/10/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u> <u>RESULTANT DES OPERATIONS</u> <u>D'EXPLOITATION</u>				
a- Résultat d 'Exploitation	832 748,981	3 092 538,321	935 967,528	4 132 140,269
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	41 803,860	147 083,085	48 462,332	117 383,769
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	94 042,562	142 540,938	29 964,972	28 649,641
d- Frais de négociation de titres	-1 541,375	-4 227,460	-3 265,929	-3 265,929
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000	-3 048 814,923	0,000	-3 813 914,000
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>				
a- Souscriptions				
Capital	27 695 143,144	98 533 203,627	28 678 616,650	121 140 898,674
Régularisation des sommes non distribuables	62 354,633	150 360,236	27 276,735	97 691,969
Régularisation des sommes distribuables	1 034 531,791	2 009 939,096	1 261 151,449	2 310 235,134
b- Rachats				
Capital	-26 661 891,252	-92 758 448,074	-46 214 976,638	-146 009 208,326
Régularisation des sommes non distribuables	-76 338,518	-162 941,600	-44 898,182	-117 089,036
Régularisation des sommes distribuables	-1 083 813,787	-2 250 325,390	-2 045 288,993	-3 824 413,417
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 937 040,039	5 850 907,856	-17 326 990,076	-25 940 891,252
AN 4- <u>ACTIF NET</u>				
a- En début de la période	71 890 780,751	67 976 912,934	85 303 903,010	93 917 804,186
b- En fin de la période	73 827 820,790	73 827 820,790	67 976 912,934	67 976 912,934
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>				
a- En début de la période	664 960	619 594	787 750	858 056
b- En fin de la période	674 846	674 846,000	619 594	619 594
VALEUR LIQUIDATIVE	109,400	109,400	109,712	109,712
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,72%	4,52%	5,22%	4,99%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du Ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31 décembre 2020 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif Net
<u>Titres OPCVM</u>				
FCP SALAMETT CAP	107 148	1 850 520,161	1 878 733,032	2,54%
FCP SALAMETT PLUS	6 500	74 341,313	75 257,000	0,10%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851,267	524 590,000	0,71%
GENERALE OBLIG SICAV	3 000	309 959,260	356 448,000	0,48%
TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 664,715	321 702,000	0,44%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1 856	196 377,330	196 604,224	0,27%
FCP HELION MONEO	3 000	306 639,996	317 367,000	0,43%
TOTAL		3 557 354,042	3 670 701,256	4,97%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

OBLIGATIONS DE SOCIETES:	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% ACTIF Net
AMEN BANK SUB 2009	20 000	532 700,000	541 233,916	0,73%
AMEN BANK SUB 2008	1 000	40 000,000	41 380,822	0,06%
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	179 964,000	185 733,863	0,25%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	400 000,000	413 808,219	0,56%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	1 498 500,000	1 530 157,374	2,07%
AMEN BANK SUB 2011	20 000	200 000,000	203 401,644	0,28%
AMEN BANK SUB 2016-1	5 000	100 000,000	100 664,986	0,14%
ATB 2007/1	30 000	960 000,000	1 001 850,740	1,36%
ATB SUB 2017 A	49 000	4 900 000,000	5 183 808,000	7,02%
ATB SUB 2017 A	400	40 000,000	42 316,800	0,06%
ATL 2014/2	20 000	340 000,000	414 627,507	0,56%
ATL 2015/2	5 000	300 000,000	315 804,918	0,43%
ATL 2016/1	10 000	200 000,000	206 180,822	0,28%
ATL 2017/1	1 800	72 000,000	75 479,040	0,10%
ATL SUB 2017	4 500	360 000,000	364 799,737	0,49%
ATL 2017/2 CAT A	20 000	1 200 000,000	1 261 367,671	1,71%
ATL 2018/1 CAT B	5 000	300 000,000	310 162,849	0,42%
ATL 2017/2 CAT B	10 000	600 000,000	637 502,466	0,86%
ATL 2020-1	25 000	2 500 000,000	2 543 457,534	3,45%
BH 2009	40 000	1 228 000,000	1 228 210,411	1,66%
BNA SUB 2009	15 000	399 630,000	412 365,120	0,56%
BTK 2009 C	10 000	333 000,000	350 617,485	0,47%
CIL 2017/1	10 000	400 000,000	412 393,205	0,56%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	10 000	200 000,000	209 896,393	0,28%
HANNIBAL LEASE 2015-2	5 000	300 000,000	314 400,986	0,43%
TL 2014/1	20 000	400 000,000	415 980,712	0,56%
TL 2017/1 CAT A	10 000	400 000,000	413 664,262	0,56%
UIB 2009/1 5.5%	10 000	266 830,000	272 230,547	0,37%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	2 250 000,000	2 298 466,849	3,11%
TOTAL		20 900 624,000	21 701 964,878	29,40%

b.2 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'actif net
BTA 6% Avril 2023	800	793 001,600	820 670,641	1,11%
BTA 6% Janvier 2024	6 800	6 659 614,000	6 976 177,288	9,45%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	983 812,700	994 721,193	1,35%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	982 714,700	993 623,193	1,35%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	980 874,560	991 783,053	1,34%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	490 381,360	495 835,607	0,67%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	490 797,150	496 251,397	0,67%
BTA 6.7 % Avril 2028	500	473 454,925	492 765,610	0,67%
BTA 6.7 % Avril 2028	15 000	14 765 240,700	15 344 561,248	20,78%
EMPRUNT NAT. CAT C	35 000	1 750 000,000	1 797 494,521	2,43%
Total		28 369 891,695	29 403 883,751	39,83%

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Le solde de ce poste est nul au 31 décembre 2020.

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020, à **19 154 024,652 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste au 31 décembre 2020 est nul.

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération à payer au gestionnaire	15 270,430	14 611,650
Rémunération à payer au dépositaire	23 799,998	11 900,000
Total	39 070,428	26 511,650

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Frais de publication	400,000	600,000
Jeton de présence	16 874,998	15 000,000
Redevances CMF	7 312,870	6 247,881
Honoraires du commissaire aux comptes	18 532,921	25 877,643
Créditeurs divers	20 562,531	23 362,251
Total	63 683,320	71 087,775

Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Retenues à la source	4 053,493	22 433,724
TCL	1 238,708	928,527
Autres créditeurs	15 270,330	0,000
Total	20 562,531	23 362,251

CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le quatrième trimestre 2020 se détaillent ainsi :

Capital au 30/09/2020

Montant	69 604 826,734
Nombre de titres	664 960
Nombre d'actionnaires	331

Souscriptions réalisées

Montant	27 695 143,144
Nombre de titres émis	264 983
Nombre d'actionnaires entrants	4

Rachats effectués

Montant	-26 661 891,252
Nombre de titres rachetés	255 097
Nombre d'actionnaires sortants	1

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	94 042,562
Régularisation des sommes non distribuables	-13 983,885
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	41 803,860
Frais de négociation de titres	-1 541,375

Capital au 31/12/2020

Montant	70 758 399,788
Nombre de titres	674 846
Nombre d'actionnaires	334

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADTT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2020 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	3 092 538,321
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	- 23 339,432
Résultat distribuable des exercices antérieurs	190,374
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	31,739
SOMMES DISTRIBUTABLES	3 069 421,002

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des titres OPCVM	0,000	72 819,200	0,000	63 801,544
Revenus des bons de trésor assimilables	352 170,959	1 401 232,676	352 170,958	1 412 452,594
Revenus des obligations	364 519,581	1 805 734,025	711 898,028	3 162 776,200
Total	716 690,540	3 279 785,901	1 064 068,986	4 639 030,338

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des billets de trésorerie	0,000	0,000	0,000	32 435,232
Intérêts des comptes de dépôt	337 247,618	551 137,657	36 051,509	214 269,675
Total	337 247,618	551 137,657	36 051,509	246 704,907

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	185 845,298	607 255,330	139 479,153	610 116,696
Rémunération du dépositaire	2 991,436	11 899,998	2 997,614	11 900,000
Total	188 836,734	619 155,328	142 476,767	622 016,696

CH2- Autres charges

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Commissaire aux comptes	4 600,000	18 300,000	-5 030,000(*)	16 810,000
Redevance CMF	20 821,965	74 513,382	19 534,093	85 446,846
Publicité et publication	327,300	1 300,000	711,968	1 606,862
Jetons de présence	3 770,108	14 999,998	3 640,371	15 000,000
TCL	2 822,930	9 862,389	2 810,228	12 471,632
Contribution sociale de solidarité	0,000	210,000	0,000	200,000
Autres	10,140	44,140	9,540	42,940
Total	32 352,443	119 229,909	21 676,200	131 578,280

(*) Suite à la baisse de l'actif net, une révision du montant des honoraires CAC a été constatée à partir du 19 décembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
· Revenus des placements	5,677	7,885
· Charges de gestion des placements	-0,917	-1,004
· Revenu net des placements	4,759	6,881
· Autres charges d'exploitation	-0,177	-0,212
· Résultat d'exploitation	4,583	6,669
· Régularisation du résultat d'exploitation	-0,035	-1,398
· Sommes distribuables de la période	4,548	5,271
· Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,035	1,398
· Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,218	0,189
· Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,211	0,046
· Frais de négociation de titres	-0,006	-0,005
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,423	0,230
Résultat net de la période	5,005	6,900

4-2 Ratios de gestion des placements**31/12/2020** **31/12/2019**

· Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,834%	0,728%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,161%	0,154%
· Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	4,164%	4,836%
· Actif net moyen	74 263 630,862	85 448 875,400

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10.000 dinars l'an en HT.